

05/07/2022

Carburant : bientôt une aide pour ceux qui prennent leur voiture pour aller travailler ?

Le gouvernement envisage de mettre en place une indemnité carburant, qui devrait dépasser les 60 euros, pour tous ceux qui sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler. Elle serait accordée sous conditions de revenus.

3 min de lecture



© Guillem de Balanzo

Sommaire

- [Qui pourra en bénéficier ?](#)
- [Quel sera son montant ?](#)
- [Comment en bénéficier ?](#)
- [Pourra-t-on la percevoir en plusieurs fois ?](#)
- [L'indemnité pourra-t-elle se cumuler avec d'autres dispositifs ?](#)

Face à la flambée des prix des carburants, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a annoncé, lundi 4 juillet sur France Inter, l'instauration d'une nouvelle indemnité carburant pour « *tous ceux qui sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler* ». La mesure devrait faire partie du projet de loi sur le pouvoir d'achat, qui sera présenté jeudi 7 juillet en Conseil des ministres, puis examiné par le Parlement à partir du 18 juillet.

Qui pourra en bénéficier ?

L'aide serait versée « *en fonction du niveau de revenus* », a déclaré Bruno Le Maire, sans préciser de plafond. « *Cela pourrait concerner les Français situés jusqu'au cinquième ou sixième décile de niveau de vie* » (60 % des Français les plus modestes), a indiqué l'entourage du ministre au [Figaro](#). Autrement dit, ceux qui gagnant jusqu'à 1 500, 1 600 ou 1 800 euros nets par mois. En allant jusqu'au cinquième décile, ce qui correspond à la moitié des Français les plus pauvres, l'indemnité serait versée à environ 11 millions de foyers, d'après [Le Parisien](#).

Ce coup de pouce serait donc plus large que celui évoqué initialement par le gouvernement et qui aurait uniquement concerné les « *gros rouleurs* », c'est-à-dire ceux qui « *font plus de 12 000 km par an* ». « *Il y a plein de gens qui ne font pas 12 000 km par an, qui prennent leur voiture pour aller travailler et qui n'arrivent plus à boucler les fins de mois* », a détaillé le locataire de Bercy.

- **À lire aussi** > Carburants : Total va appliquer une remise dans ses stations d'autoroute, cet été

Quel sera son montant ?

Le montant de ce chèque n'a pas encore été communiqué, mais il devrait dépasser les 60 euros. « *Un montant fixe sera versé aux travailleurs et aux alternants, quel que soit le nombre de kilomètres réalisés chaque jour pour aller travailler. Mais un bonus sera octroyé aux gros rouleurs, qui réalisent plus de 12 000 kilomètres par an* », précise Bercy au Figaro.

- **À lire aussi** > Prix du carburant : 10 astuces pour payer moins cher

Comment en bénéficier ?

Les personnes éligibles devront se connecter sur le site des impôts pour en faire la demande. Des agents vérifieront ensuite si elles remplissent bien les critères de revenus et si elles possèdent bien un véhicule ainsi que le nombre de kilomètres parcourus à partir du fichier des assurances automobiles et des données des contrôles techniques.

Pourra-t-on la percevoir en plusieurs fois ?

Non, l'indemnité sera attribuée en une seule fois.

L'indemnité pourra-t-elle se cumuler avec d'autres dispositifs ?

Si le dispositif est validé, il pourrait soit prendre le relais de la remise de 18 centimes par litre de carburant, appliquée à la pompe depuis le 1er avril et qui pourrait être prolongée jusqu'à la fin août, soit se cumuler temporairement avec elle. « *Toutes les options sont sur la table. Cela dépendra des discussions avec les parlementaires* », souligne l'entourage du ministre de l'Economie au Figaro.

Par ailleurs, le projet de loi sur le pouvoir d'achat prévoit de renforcer **la prime de transport** versée par les entreprises volontaires à leurs salariés pour couvrir tout ou partie de leurs dépenses de carburant pour leurs déplacements domicile-travail avec un véhicule personnel. Elle pourrait être temporairement étendue à l'ensemble des salariés engageant des frais de carburant et le plafond annuel d'exonération fiscale et sociale de la prise en charge par l'employeur des frais de carburant des salariés pourrait passer de 200 à 400 euros pour les années 2022 et 2023.

Auteur :

[Sarah CORBEEL](#), Publié le 5 juil. 2022